

CRITERES DE SELECTION VVF 2018

Le label garantit la qualité de la démarche et valorise les communes qui l'obtiennent. L'attribution du Label Villes et Villages Fleuris s'effectue ainsi sur la base d'une série de critères définis par le CNVVF.

POUR LES COMMUNES

- La motivation pour l'obtention du label
- La démarche globale de valorisation communale par le végétal et le fleurissement
- Les actions d'animation et de promotion de cette démarche auprès de la population, des touristes et des acteurs pouvant être concernés
- La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement
- Les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité
- Les actions complémentaires mises en œuvre pour favoriser la qualité des espaces publics (mobilier, voirie, façades, enseignes, propreté...)
- La cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux

POUR LES PARTICULIERS

- La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement
- Les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité
- La cohérence des aménagements paysagers et de leur gestion selon les différents lieux

POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

- La présentation du patrimoine végétal et du fleurissement
- Les modes de gestion mis en place pour entretenir ce patrimoine en respectant les ressources naturelles et la biodiversité
- Le volet éducatif (animation auprès des élèves)